



Consignes de la FFRandonnée : assouplissement des contraintes sanitaires

Depuis le 9 juin, les groupes sont limités à 25 personnes (encadrants compris).

A compter du 30 juin, il n'y aura plus de limitation.

La commission médicale de la FFRandonnée conseille fortement à ses adhérents d'être vaccinés pour participer aux activités du club.

